



## Comité de pilotage de la Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes Le 14 décembre 2015 à Sainte Croix Vallée Française

### Compte-rendu

#### Personnes présentes :

Alain ARGILIER, élu Communauté de communes  
Florac-Sud Lozère  
Henri COUDERC, président des Communes  
forestières  
Océane FERLAND, stagiaire communauté de  
communes Florac-Sud Lozère  
Guillaume CABE, chargé de mission, Chambre  
d'agriculture de Lozère  
Yves JUIN, DDT de Lozère  
Suzy MADELAINE, Office Nationale des Forêts  
Floriane ROUGE, Agent de développement à la  
communauté de communes de la Cévenne des Hauts  
Gardons  
Marie SEVE, élue à Grabriac  
Sandrine CENDRIER, REEL 48  
Jean-Michel HAAS, élu Ispagnac  
Dominique ROGER, élu Ispagnac  
Etienne VION, élu Barre-des-Cévennes  
Robert AIGOIN, conseiller départemental - Lozère

François FAURE, élu, Communautés de communes  
de la Cévenne des Hauts Gardons  
Georges LE BRIS, élu, commune de St Laurent de  
Trèves  
Colette LE BRIS, association Habitats Durables  
Jean-Claude PIGACHE, président de la communauté  
de communes de la Cévenne des Hauts Gardons  
Cécile SANSPEUR, Communes forestières  
François KONIECZNY, chargé de mission agricole,  
Communauté de communes Florac-Sud Lozère  
Bernard BIETTA, élu, Communauté de communes  
Florac-Sud Lozère  
Loïc MOLINES, responsable du Centre Régional de la  
Propriété Forestière de Lozère  
Pierre PLAGNES, élu, Communautés de communes  
de la Cévenne des Hauts Gardons  
Nathalie TREMEL, animatrice charte forestière de  
territoire



Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes  
22 rue Justin Gruat  
48 400 FLORAC  
Tél : 04 66 44 03 92  
[charteforestiere.gcc@orange.fr](mailto:charteforestiere.gcc@orange.fr)



Alain ARGILIER, référent de la charte forestière, remercie les participants pour leur venue au comité de pilotage annuel de la charte forestière. Le but de la matinée est de faire le bilan des actions menées en un an sur le territoire.

Avant de commencer ce bilan, il annonce à tous les participants que les financements pour le poste d'animation de la charte forestière ont été obtenus (Région Languedoc-Roussillon, Europe et Conseil départemental). L'animation est donc reconduite pour trois ans à partir de 2015 (2015/2016/2017).

## 1. Bilan des actions

### 1.1. Bilan des actions :

Voir le bilan des actions sur l'année 2015, joint à ce compte-rendu

### 1.2. Résumé des discussions / commentaires :

*Note : Ne sont inscrites ci-dessous que les actions ayant amené à des discussions.*

#### **Action 1 : Animation pour un regroupement de propriétaires (suite action de préfiguration)**

Une association syndicale libre de gestion forestière devrait être créée en juin. Malgré le peu de gestion actuelle et des forêts pas toujours en bon état sanitaire, beaucoup de propriétaires sont intéressés pour entrer dans une association, et mettre en gestion leurs parcelles. L'action devrait donc aboutir favorablement dans les prochains mois.

La suite de l'action (création d'un plan simple de gestion commun entre propriétaires) fera partie d'une action d'un projet plus global appelé CévAigoual. Ce dernier, coordonné par le CRPF, permet d'avoir des financements supplémentaires sur des projets d'animation, d'équipements ou de sensibilisation sur les massifs forestiers cévenols et de l'Aigoual.

#### **Action 3 : Monter un chantier-exemple d'une exploitation en régie**

L'ONF doit engager des chantiers d'exploitation en régie sur la forêt publique à la fin de l'année 2016. Le territoire de la charte forestière Gorges Causses Cévennes pourrait alors être un territoire test.

#### **Action 4 : Détermination d'itinéraires sylvicoles prenant en compte changements climatiques et stockage de carbone dans la châtaigneraie cévenole**

Cette action commencera en 2016. Elle aura des aides financières du Massif-Central, et pourra servir de base pour attirer du mécénat d'entreprises.

#### **Action 5 : Accompagner les agriculteurs pour la valorisation de leurs forêts (lien avec Terra Rural)**

Il est précisé que l'action de mobilisation de bois pour l'énergie par les agriculteurs (notamment en lien avec le réseau de chaleur de Florac) sera menée par la chambre d'agriculture sur un territoire plus large que celui de la charte forestière. C'est en effet plus pertinent d'élargir le territoire pour mobiliser un nombre plus important d'agriculteurs. Cette action a également été acceptée dans le cadre du projet CévAigoual.

#### **Action 8 : Elus et foncier : Mettre en place une animation sur les espaces intermédiaires entre forêt et agriculture**

Cette action est séparée en deux, suite à une opportunité de travail sur la commune de la Malène sur le foncier et les biens non délimités (voir bilan joint).

Pour l'action sur les espaces intermédiaires, le dossier a été déposé par les Communes forestières, et l'action devrait commencer en 2016. La méthode est la suivante : un recensement des espaces intermédiaires sera effectué à partir de données cadastrales ou photo-aériennes, puis des diagnostics de ses espaces seront réalisés. Le but est d'aboutir à une boîte à outil sur la gestion des espaces intermédiaires et le rôle des élus à ce sujet.

### **Action 9 : Animation pour l'entretien ou l'amélioration des pistes DFCI par un exemple de piste multifonctionnelle**

Il est proposé par François Faure que la piste de la Royale puisse bénéficier d'une animation. Il est également demandé un protocole clair sur la mise en place des statuts, de l'entretien (« Qui fait quoi ? »). Nathalie Trémel fera passer le document pour les élus, réalisé en début d'année.

La question des pistes multifonctionnelles et le problème de statuts des pistes est soulevé. Il faudrait avoir un statut national clair.

D'autre part, le problème des pistes DFCI réside également dans leur entretien : ce sont les communes qui doivent les entretenir, sauf si la compétence a été transférée à la communauté de communes. Sur la charte forestière, une seule piste DFCI est dans ce cas : la voie royale, transférée à la communauté de communes Cévenne des Hauts Gardons.

### **Action 10 : Mise en place d'un sylvetum (expérimentations sur le changement climatique)**

Des réflexions sont en cours au niveau de l'ONF pour savoir si cette action sera menée sur le territoire de la charte forestière ou sur un autre territoire. La forêt domaniale des Hauts Gardons est pressentie. L'action a un intérêt technique, mais aussi de communication.

### **Action 11 : Accompagner le développement du bois local dans la construction en réalisant un exemple de bâtiment public en bois local**

Le REEL suggère de profiter de la mise en œuvre du préau en bois local à St Roman de Tousque pour proposer une sensibilisation auprès de l'école concernée, voire d'élargir à d'autres écoles.

## **17. Création de dessertes forestières en lien avec le schéma de desserte du Conseil départemental et de la volonté des élus (suite action de préfiguration)**

Robert Aigoïn fait part de sa vision des nécessaires réorientations à prendre pour les années à venir sur l'exploitation dans nos massifs forestiers. Il faudrait étudier les possibilités de création de plateformes temporaires en forêt, pour accueillir des outils de production de la 1<sup>ère</sup> transformation : scierie, séchoir, réaliser plus de tri en forêt, etc. La 1<sup>ère</sup> transformation devrait pouvoir s'adapter et travailler directement en forêt. Il faudrait pouvoir transporter du bois sec, et non du bois vert. Est-ce que le budget alloué à la desserte ne pourrait-il pas être transféré pour la création de ces plateformes temporaires par exemple ?

Il précise que c'est une vision stratégique à long terme.

Loïc Molines émet quelques réserves sur cette vision au vu des problématiques actuelles des scieries :

- La problématique de la sécurité des employés : il est plus facile de faire respecter la législation du travail en scierie, et un seul lieu de transformation.
- Les scieries travaillent en flux tendus et ont une visibilité très faible de leur carnet de commande.

Pour Bernard Bietta, une autre question à soulever est le format des véhicules, non adapté aux Cévennes aujourd'hui.

## 2. Bilan de l'animation / la coordination

Pour l'animation de la charte forestière et la coordination des actions, plusieurs réunions ont été mises en place sur 2015 :

- Une réunion de bilan à mi-parcours le 29 juin,
- Le présent comité de pilotage le 14 décembre,
- La tenue de trois comités restreints d'élus des trois communautés de communes de la charte forestière en mai, septembre et décembre,
- Des groupes de travail sur la desserte et l'évènement forêt, et des réunions de travail au cas par cas selon les projets,
- La participation à quatre réunions de réseau des chartes forestières, qui permettra un travail plus étroit avec les chartes forestières des territoires voisins.

Cette animation continuera en 2016, avec un comité de pilotage par an, des comités restreints, des groupes de travail et réunions au cas par cas.

Les facilités et difficultés pour la bonne mise en œuvre de l'animation de la charte forestière sont détaillées :

- Facilités :
  - Une implication forte des élus et des partenaires,
  - La mise en œuvre de deux programmes similaires (Terra Rural et Charte forestière), permettant de travailler plus facilement sur les liens entre agriculture et forêt au niveau territorial,
  - L'existence d'un réseau des chartes forestières au niveau régional, dont le but est de monter des projets collectifs, et de faire part des retours d'expériences de chaque charte forestière.
- Difficultés :
  - Des difficultés au niveau administratif pour monter des projets communs sur les trois communautés de communes : les actions communes doivent en effet être validées par les trois conseils communautaires,
  - Une moindre implication dans la charte forestière d'autres acteurs non strictement forestiers.

## 3. De nouveaux projets sur lesquels travailler pour 2016 ?

De nouveaux thèmes de travail sont ressortis pour l'année 2016, soit sur demandes d'élus, soit sur demandes de partenaires. Ceux-ci sont discutés et validés par les participants au comité de pilotage :

- **Un travail sur la valorisation du pin maritime**, en partenariat avec les chartes forestières voisines, si celles-ci le souhaitent (Charte forestière du Pays Cévennes ; Charte forestière Cévennes-Margeride).

Sur le sud de notre territoire, les peuplements de pins maritimes peuvent être relativement importants. Le Pays Cévennes a déjà travaillé sur cette essence. Sa qualité en tant que bois de structure pour la construction a été démontrée. L'idée est donc de continuer à travailler sur la valorisation du pin maritime, notamment peut-être pour d'autres produits, non réalisés par chez nous aujourd'hui : tavaillon et bardage par exemple ? Il pourrait donc être organisé, si les autres chartes forestières le souhaite, l'organisation d'un « voyage d'étude » dans les Landes, pour voir les différents savoirs faire et produits possibles sur le pin maritime.

- **Travail sur la problématique du bois sec pour la construction publique**

Il serait intéressant d'essayer de développer l'offre de bois construction sur le territoire, et pour cela, étudier la possibilité de mise en place d'un séchoir. Une scierie pourrait être partante, selon le montage, notamment financier, d'un tel projet. A creuser.

- **Mener une réflexion sur la chasse et la gestion des espaces agricoles et forestiers :** proposition d'un groupe de travail, en lien avec le chargé de mission agricole de la communauté de communes

La communauté de communes Florac-Sud Lozère est en train de mener une réflexion sur une filière venaison. Il serait intéressant d'élargir l'approche à la problématique de la gestion des espaces agricoles et forestiers en lien avec la chasse. Une première réunion de travail pourrait être organisée pour définir les besoins sur notre territoire.

Après avoir remercié les participants, Alain Argilier clôture le comité de pilotage.

